



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 septembre 2025]

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thierry BODDI

N° 074/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2025-2026 – tarification des spectacles de la Scène Nationale d’Albi-Tarn et encaissement et reversement des recettes

Madame le Maire propose au conseil municipal d’approuver les tarifs de la Scène Nationale d’Albi-Tarn dans le cadre de la saison culturelle au balcon 2025-2026, tels que détaillés plus bas.

Madame le Maire propose également aux élus de bien vouloir approuver le principe de l’encaissement des recettes de ces spectacles en régie.

Les sommes en question seront reversées après chaque spectacle à la Scène Nationale d’Albi sur présentation d’une facture.

Tarifs spectacles SNA-Tarn au Balcon :

- Tarif adulte : 10 euros

- Tarif réduit : 8 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

Tarifs spectacle « Le pas du monde » dans le cadre de « Ce soir on bouge » au grand théâtre d’Albi en janvier 2026 :

- Tarif adulte : 25 euros

- Tarif réduit : 12 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus,

APPROUVE le principe de l’encaissement des recettes de ces spectacles en régie,

DONNE POUVOIR au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l’accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 23 septembre 2025